

AR Prefecture

047-200036523-20260226-2026_15-DE
 Reçu le 03/03/2026
 Publié le 03/03/2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DES BASTIDES EN HAUT-AGENAIS PERIGORD**

1, Rue des Cannelles – 47150 MONFLANQUIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Acte n°	2026-15
	Nature	2.1.2 URBANISME – DOCUMENTS D'URBANISME – POS ET PLUI

Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 26 février, le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT-AGENAIS PERIGORD**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MONFLANQUIN, sous la présidence de **Monsieur FLORIO Auguste**, Président.

Date de convocation : 19 février 2026		Nombre de délégués en exercice : 61		Présents en séance : 54	
BEUGAS	PAYERAS Brigitte	LACAUSSADE	DESTIEU Jean-Paul	PARRANQUET	GOUYOU Alain
BOUDY DE BEAUREGARD	ANDRAC Isabelle	LALANDUSSE	DIEUDONNE Christian	PAULHIAC	CALMETTE Marcel
BOURNEL	-	LE LAUSSOU	LEMARCHAND Max	RAYET	BERTHOLOM Aimé
CAHUZAC	TESTUT Jean-Pierre	LOUGRATTE	LABONNE Isabelle	RIVES	VERGNIAUD Alain
CANCON	PICHARD Elisabeth	MAZIERES NARESSE	PAPE Jean-Paul	SAINT AUBIN	POUEYMIDANETTE Guy
CANCON	GIROU Bernard	MONBAHUS	GARY Jean-Marie	SAINT ETIENNE DE VILLEREAL	BATAILLE Serge
CANCON	PENON Monique	MONBAHUS	-	SAINT EUTROPE DE BORN	COLLIANDRE Jocelyne
CANCON	ROIRE Carole	MONFLANQUIN	FOUNAUD VEYSSET Nathalie	SAINT EUTROPE DE BORN	TORNIER Emilie
CASTELNAUD DE GRATECAMBE	SERRES Gilbert	MONFLANQUIN	FLORIO Auguste	SAINT MARTIN DE VILLEREAL	PAGES Guy
CASTILLONNES	SICAUD Pierre	MONFLANQUIN	GONZATO ROQUES Christine	SAINT MAURICE DE LESTAPEL	BICHE Marie-Christine
CASTILLONNES	TOUQUETTE Bernadette	MONFLANQUIN	CORBEL Henri	SAINT QUENTIN DU DROPT	PERLETTI Frédéric
CASTILLONNES	MAURES Sébastien	MONFLANQUIN	-	SALLES	CAZETTE Janik
CASTILLONNES	-	MONFLANQUIN	FERRE Patrick	SAVIGNAC SUR LEYZE	LAMBERT Florent
CAVARC	DELPECH Laurent	MONFLANQUIN	MARQUIS Laurence	SERIGNAC PEBOUDOU	GUERIN Guillaume
DEVILLAC	LEDUN Frédéric	MONSEGUR	JOURDANE Jeannine	TOURLIAC	CHABRONNERIE Viviane
DOUDRAC	BERTRAND Jacques	MONTAGNAC SUR LEDE	GARDES Daniel	VILLEREAL	CAMINADE Jean- Jacques
DOUZAINS	DAUTA Jean-Pierre	MONTAURIOL	FABBRI Nicola	VILLEREAL	LAURIERE Françoise
FERRENSAC	PAILLE Jean-Pierre	MONTAUT	-	VILLEREAL	VECCHIOLA Christophe
GAVAUDUN	TEYSSEDOU Adrien	MONVIEL	AUCHE Monique	VILLEREAL	-
LA SAUVETAT SUR LEDE	LABORDE Françoise	MOULINET	-		
LA SAUVETAT SUR LEDE	CAILLOUX Aldegonde	PAILLOLES	MATTANA Henri		

Absents excusés	2	MONFLANQUIN (DOUBLEIN Anne-Laure), MONTAUT (FLANDROIS Mathieu).
Absents ayant donné pouvoir	5	BOURNEL (COUDERC Agnès donne pouvoir à BATAILLE Serge), CASTILLONNES (FERULLO Christian donne pouvoir à TESTUT Jean-Pierre), MONBAHUS (CADDoux Claudie donne pouvoir à GARY Jean-Marie), MOULINET (PINIELLO Georges-Robert donne pouvoir à AUCHE Monique), VILLEREAL (PITON Rolande donne pouvoir à LAURIERE Françoise).
Secrétaire de séance		Elisabeth PICHARD.

Urbanisme – Approbation DPMECDU Saint Quentin du Dropt

M. le Président rappelle que, par délibération en date du 11 juillet 2023, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement à la mise à l'étude d'une déclaration de projet par mise en compatibilité du PLUi pour un projet de développement d'une activité économique au 770 Route Paris-Pyrénées à SAINT-QUENTIN du DROPT.

Les modifications apportées au règlement graphique concernent une correction d'erreurs de zonage et la modification d'un zonage A vers un zonage A1 (zonage dédié spécifiquement au développement d'activités artisanales existantes).

Les personnes publiques associées ont été invitées à participer à la réunion d'examen conjoint qui s'est déroulée le 4 novembre 2025. Le procès-verbal de cette réunion, ainsi que les avis PPA, ont été annexés au dossier d'enquête publique.

AR Prefecture

047-200036523-20260226-2026_15-DE
Reçu le 03/03/2026
Publié le 03/03/2026

Saisie dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas avant l'enquête publique, l'autorité environnementale a considéré, par avis conforme en date du 28 novembre 2025, que le projet était dispensée d'évaluation environnementale.

L'enquête publique s'est tenue en mairie de Saint-Quentin du Dropt du 15 janvier 2026 au 29 janvier 2026 inclus, soit une durée totale de 15 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur a remis son procès-verbal de synthèse sans remarques le 2 février 2026.

Le rapport et ses conclusions d'où il ressort que :

- *Cette déclaration de projet a été identifiée comme nécessaire par la collectivité au regard de la demande d'une entreprise locale souhaitant s'agrandir, en restant sur son site actuel, donc sur la commune.*
- *L'intérêt général a été parfaitement démontré dans le dossier, en particulier en insistant sur le service en termes de réparations des véhicules de tourisme et en mécanique et pièces agricoles que peut rendre la société BFL, auprès des habitants de ce secteur très rural. C'est aussi important que ce territoire puisse garder une société qui va créer de l'activité et du dynamisme.*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les délibérations du conseil communautaire en date du 20 février 2020, du 20 juillet 2021, du 4 mai 2023, du 10 juillet 2024 et du 29 janvier 2026 approuvant les différentes évolutions du PLUi ;

Vu l'arrêté n°AR2025-02URBA du président en date du 12 septembre 2025 portant organisation de l'enquête publique du jeudi 15 janvier 2026 au jeudi 29 janvier 2026 inclus ;

Vu le dossier de présentation de déclaration de projet par mise en compatibilité ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 13 février 2026 ;

Considérant que la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLUi de la communauté de communes telle qu'elle est présentée au conseil communautaire est prête à être approuvée conformément aux articles du code de l'urbanisme ;

Considérant l'intérêt général de permettre le développement d'une activité économique sur la commune de Saint-Quentin du Dropt ;

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve la déclaration de projet par mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- Autorise le Président à procéder à toutes les formalités liées à cette procédure.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la CCBHAP et à la commune de Saint-Quentin du Dropt concernée par le projet.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

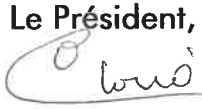
La présente délibération devient exécutoire à compter de sa réception en préfecture et l'accomplissement des mesures de publicité.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

La Secrétaire de séance,


Elisabeth PICHARD.

Le Président,


Auguste FLORIO.



AR Prefecture

047-200036523-20260226-2026_15-DE
 Reçu le 03/03/2026
 Publié le 03/03/2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DES BASTIDES EN HAUT-AGENAIS PERIGORD**

1, Rue des Cannelles – 47150 MONFLANQUIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Acte n°	2026-15
	Nature	2.1.2 URBANISME – DOCUMENTS D'URBANISME – POS ET PLUI

Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 26 février, le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT-AGENAIS PERIGORD**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MONFLANQUIN, sous la présidence de **Monsieur FLORIO Auguste**, Président.

Date de convocation : 19 février 2026		Nombre de délégués en exercice : 61		Présents en séance : 54	
BEUGAS	PAYERAS Brigitte	LACAUSSADE	DESTIEU Jean-Paul	PARRANQUET	GOUYOU Alain
BOUDY DE BEAUREGARD	ANDRAC Isabelle	LALANDUSSE	DIEUDONNE Christian	PAULHIAC	CALMETTE Marcel
BOURNEL	-	LE LAUSSOU	LEMARCHAND Max	RAYET	BERTHOLOM Aimé
CAHUZAC	TESTUT Jean-Pierre	LOUGRATTE	LABONNE Isabelle	RIVES	VERGNIAUD Alain
CANCON	PICHARD Elisabeth	MAZIERES NARESSE	PAPE Jean-Paul	SAINT AUBIN	POUEYMIDANETTE Guy
CANCON	GIROU Bernard	MONBAHUS	GARY Jean-Marie	SAINT ETIENNE DE VILLEREAL	BATAILLE Serge
CANCON	PENON Monique	MONBAHUS	-	SAINT EUTROPE DE BORN	COLLIANDRE Jocelyne
CANCON	ROIRE Carole	MONFLANQUIN	FOUNAUD VEYSSET Nathalie	SAINT EUTROPE DE BORN	TORNIER Emilie
CASTELNAUD DE GRATECAMBE	SERRES Gilbert	MONFLANQUIN	FLORIO Auguste	SAINT MARTIN DE VILLEREAL	PAGES Guy
CASTILLONNES	SICAUD Pierre	MONFLANQUIN	GONZATO ROQUES Christine	SAINT MAURICE DE LESTAPEL	BICHE Marie-Christine
CASTILLONNES	TOUQUETTE Bernadette	MONFLANQUIN	CORBEL Henri	SAINT QUENTIN DU DROPT	PERLETTI Frédéric
CASTILLONNES	MAURES Sébastien	MONFLANQUIN	-	SALLES	CAZETTE Janik
CASTILLONNES	-	MONFLANQUIN	FERRE Patrick	SAVIGNAC SUR LEYZE	LAMBERT Florent
CAVARC	DELPECH Laurent	MONFLANQUIN	MARQUIS Laurence	SERIGNAC PEBOUDOU	GUERIN Guillaume
DEVILLAC	LEDUN Frédéric	MONSEGUR	JOURDANE Jeannine	TOURLIAC	CHABRONNERIE Viviane
DOUDRAC	BERTRAND Jacques	MONTAGNAC SUR LEDE	GARDES Daniel	VILLEREAL	CAMINADE Jean- Jacques
DOUZAINS	DAUTA Jean-Pierre	MONTAURIOL	FABBRI Nicola	VILLEREAL	LAURIERE Françoise
FERRENSAC	PAILLE Jean-Pierre	MONTAUT	-	VILLEREAL	VECCHIOLA Christophe
GAVAUDUN	TEYSSEDOU Adrien	MONVIEL	AUCHE Monique	VILLEREAL	-
LA SAUVETAT SUR LEDE	LABORDE Françoise	MOULINET	-		
LA SAUVETAT SUR LEDE	CAILLOUX Aldegonde	PAILLOLES	MATTANA Henri		

Absents excusés	2	MONFLANQUIN (DOUBLEIN Anne-Laure), MONTAUT (FLANDROIS Mathieu).
Absents ayant donné pouvoir	5	BOURNEL (COUDERC Agnès donne pouvoir à BATAILLE Serge), CASTILLONNES (FERULLO Christian donne pouvoir à TESTUT Jean-Pierre), MONBAHUS (CADDoux Claudie donne pouvoir à GARY Jean-Marie), MOULINET (PINIELLO Georges-Robert donne pouvoir à AUCHE Monique), VILLEREAL (PITON Rolande donne pouvoir à LAURIERE Françoise).
Secrétaire de séance		Elisabeth PICHARD.

Urbanisme – Approbation DPMECDU Saint Quentin du Dropt

M. le Président rappelle que, par délibération en date du 11 juillet 2023, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement à la mise à l'étude d'une déclaration de projet par mise en compatibilité du PLUi pour un projet de développement d'une activité économique au 770 Route Paris-Pyrénées à SAINT-QUENTIN du DROPT.

Les modifications apportées au règlement graphique concernent une correction d'erreurs de zonage et la modification d'un zonage A vers un zonage A1 (zonage dédié spécifiquement au développement d'activités artisanales existantes).

Les personnes publiques associées ont été invitées à participer à la réunion d'examen conjoint qui s'est déroulée le 4 novembre 2025. Le procès-verbal de cette réunion, ainsi que les avis PPA, ont été annexés au dossier d'enquête publique.

AR Prefecture

047-200036523-20260226-2026_15-DE
Reçu le 03/03/2026
Publié le 03/03/2026

Saisie dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas avant l'enquête publique, l'autorité environnementale a considéré, par avis conforme en date du 28 novembre 2025, que le projet était dispensée d'évaluation environnementale.

L'enquête publique s'est tenue en mairie de Saint-Quentin du Dropt du 15 janvier 2026 au 29 janvier 2026 inclus, soit une durée totale de 15 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur a remis son procès-verbal de synthèse sans remarques le 2 février 2026.

Le rapport et ses conclusions d'où il ressort que :

- *Cette déclaration de projet a été identifiée comme nécessaire par la collectivité au regard de la demande d'une entreprise locale souhaitant s'agrandir, en restant sur son site actuel, donc sur la commune.*
- *L'intérêt général a été parfaitement démontré dans le dossier, en particulier en insistant sur le service en termes de réparations des véhicules de tourisme et en mécanique et pièces agricoles que peut rendre la société BFL, auprès des habitants de ce secteur très rural. C'est aussi important que ce territoire puisse garder une société qui va créer de l'activité et du dynamisme.*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les délibérations du conseil communautaire en date du 20 février 2020, du 20 juillet 2021, du 4 mai 2023, du 10 juillet 2024 et du 29 janvier 2026 approuvant les différentes évolutions du PLUi ;

Vu l'arrêté n°AR2025-02URBA du président en date du 12 septembre 2025 portant organisation de l'enquête publique du jeudi 15 janvier 2026 au jeudi 29 janvier 2026 inclus ;

Vu le dossier de présentation de déclaration de projet par mise en compatibilité ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 13 février 2026 ;

Considérant que la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLUi de la communauté de communes telle qu'elle est présentée au conseil communautaire est prête à être approuvée conformément aux articles du code de l'urbanisme ;

Considérant l'intérêt général de permettre le développement d'une activité économique sur la commune de Saint-Quentin du Dropt ;

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve la déclaration de projet par mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- Autorise le Président à procéder à toutes les formalités liées à cette procédure.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la CCBHAP et à la commune de Saint-Quentin du Dropt concernée par le projet.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

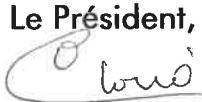
La présente délibération devient exécutoire à compter de sa réception en préfecture et l'accomplissement des mesures de publicité.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

La Secrétaire de séance,


Elisabeth PICHARD.

Le Président,


Auguste FLORIO.

